

P.L.U.

Alpes de Haute Provence

Commune de

LURS

2b

***Orientations
d'aménagement***



POS approuvé par Arrêté préfectoral le 17/02/1981

Modification n°1	Approuvée le	06/08/1990
Modification n°2	Approuvée le	08/11/1991
Modification n°3	Approuvée le	04/07/1997
Modification n°4	Approuvée le	03/05/2007
Révision PLU	Approuvé le	26/04/2011

*Vu pour être
annexé à la
délibération du
Conseil Municipal
du 26/04/2011*

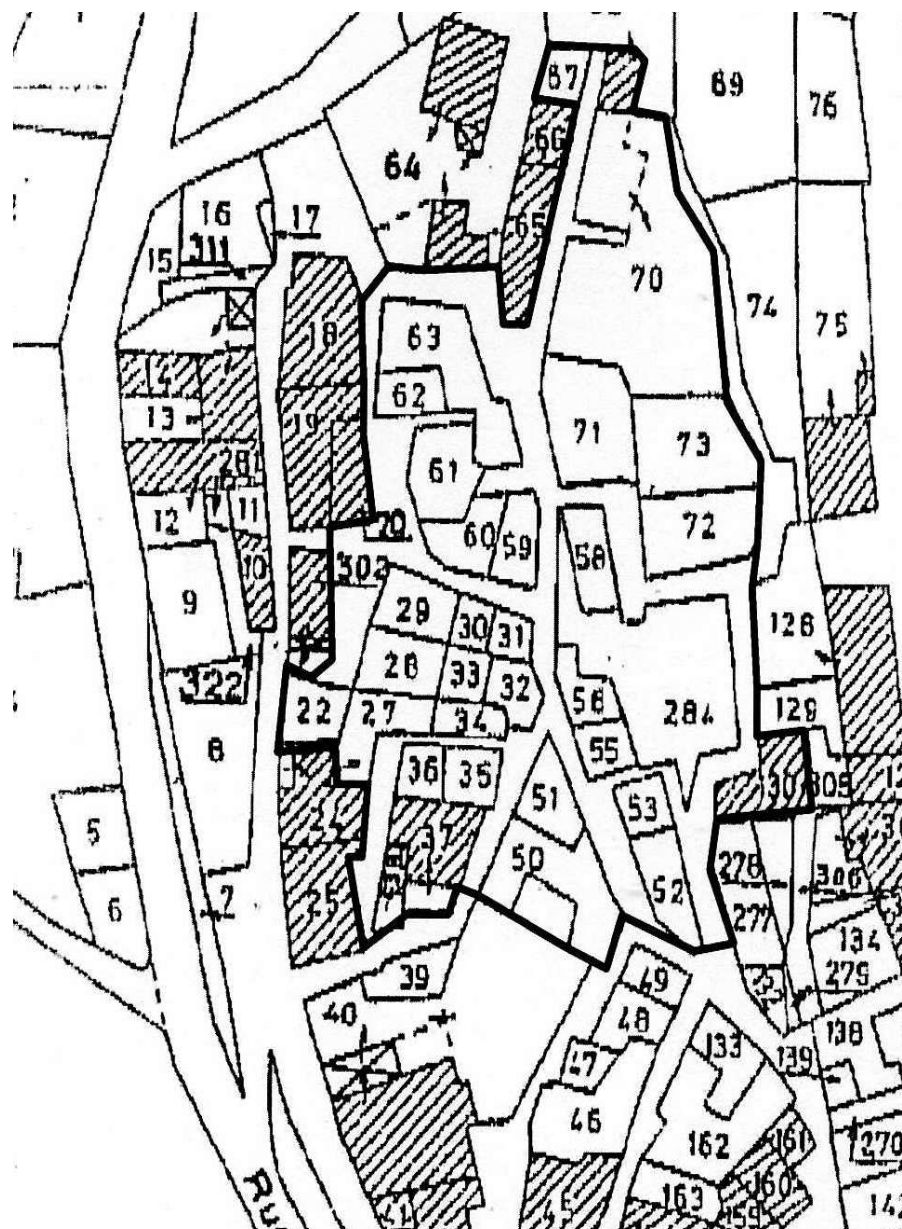
ADEPT - 12 Bd de la République - 13100 Aix en Provence - 04 86 96 05 66

Situation

Les études conduites dans le cadre du PLU ont permis d'affiner le périmètre précis de l'opération de réhabilitation du nord du village.

Ce périmètre correspond à un quartier en grande partie ruiné et reconquis par une végétation sauvage, mais qui conserve toutes les traces de l'occupation ancienne à travers

- un réseau de ruelles bien identifié,
- des murs de soutènement encore omniprésents
- et quelques constructions qui se sont maintenues dans cet environnement.



Parti d'aménagement

Le parti d'aménagement consiste à réhabiliter ce quartier sur les bases de la trame urbaine ancienne, tout en développant un nouvel habitat adapté aux modes de vie contemporains:

- ◆ reprise du réseau des ruelles qui assure la continuité des communications dans le village,
- ◆ reconstitution d'alignements bâti en léger retrait pour le meilleur fonctionnement de l'espace public,
- ◆ programme de mixité sociale associant logements locatifs et logements en accession, gîtes et ateliers pour des activités
- ◆ réhabilitation du bâti existant aux côtés de logements neufs privilégiant l'exposition et l'ouverture sur l'extérieur (terrasses, jardins)
- ◆ maintien d'éléments forts de l'architecture traditionnelle: murs, orientations, toitures, calades,
- ◆ création de nouveaux espaces publics: placettes, stationnement.



Ampleur du programme déterminée par la capacité du site

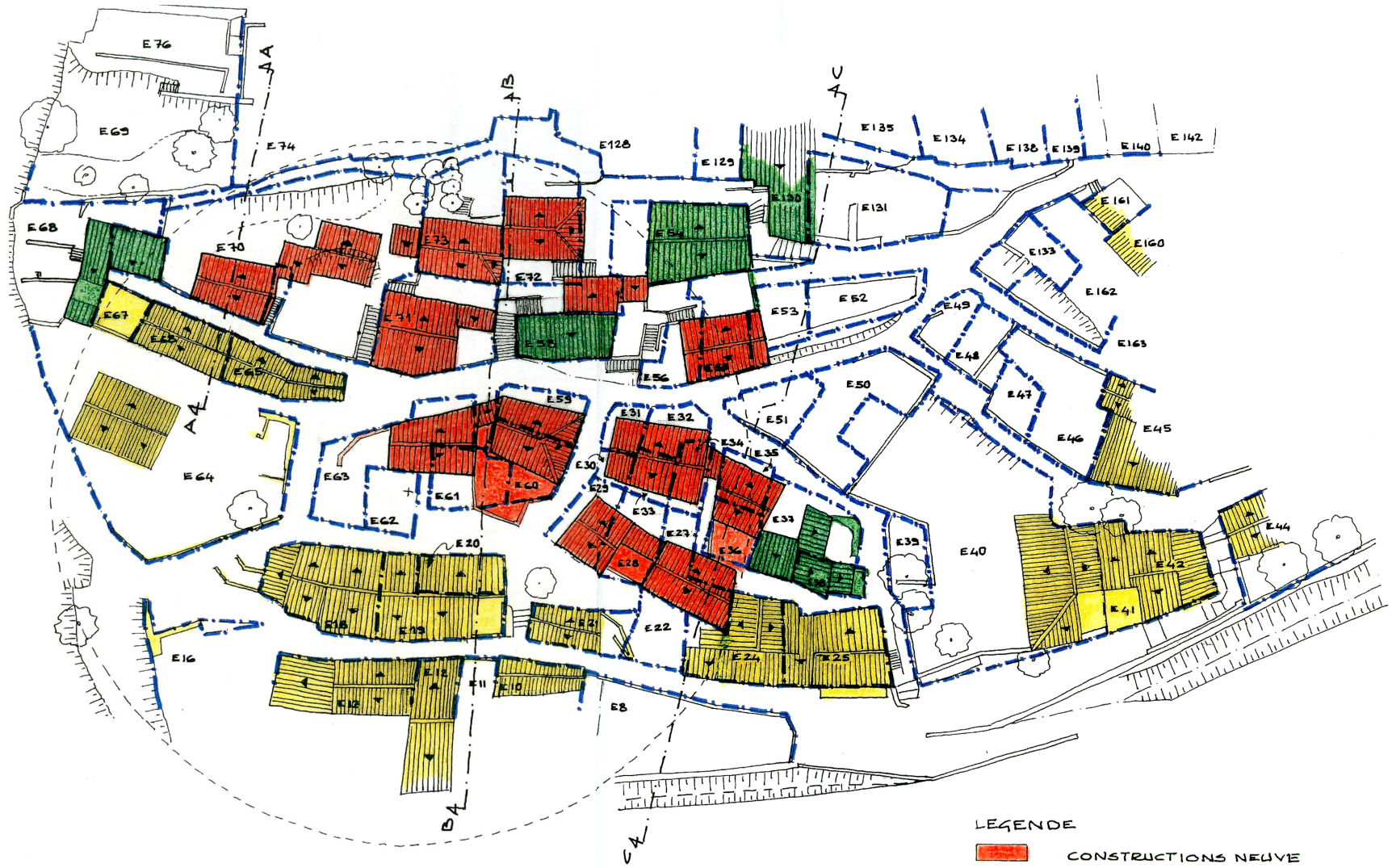
Les études préalables ont permis de mettre en évidence les contraintes techniques du site: forte pente, incertitude sur la stabilité des sols, des murs et fondations, impossibilité d'accès aux parcelles les plus hautes par les engins de chantier, intervention limitée au rayon d'action d'une grue placée au sud de la zone.

A la vue de ces contraintes, le parti d'aménagement a fait l'objet de plusieurs scénarios qui ont comparé diverses hypothèses de réhabilitation du quartier.

Le projet retenu comme offrant le meilleur compromis entre la mise en valeur du site et l'optimisation des capacités d'accueil propose:

- la réhabilitation de constructions existantes et des constructions nouvelles
- une quinzaine de nouveaux logements du T2 au T5
- la réalisation de plusieurs ateliers d'artisans en partie basse
- l'aménagement d'espaces publics et de places.

Le projet sera définitivement ajusté à l'issue des études techniques.

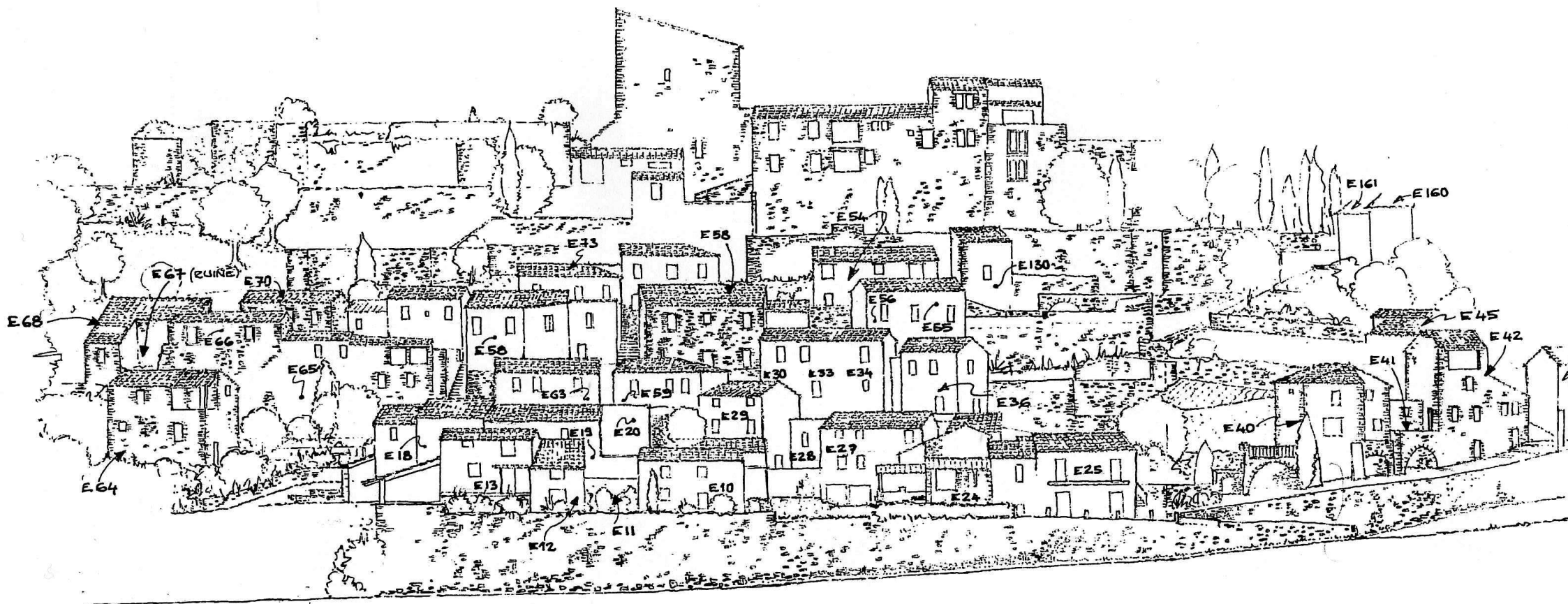


- LEGENDE
- CONSTRUCTIONS NEUVE
 - REHABILITATIONS
 - BATI EXISTANT NON CONCERNE PAR PRESENTE OPERATION
 - LIMITES PARCELLAIRES

RESPONSABLE
MICHEL PERRIN ARCHITECTE DESA
 Atelier Quadra "La Bastide du Barrasson" 04160 Château-Arnoux Tél 04 92 33 24 00 Fax 04 92 33 24 04

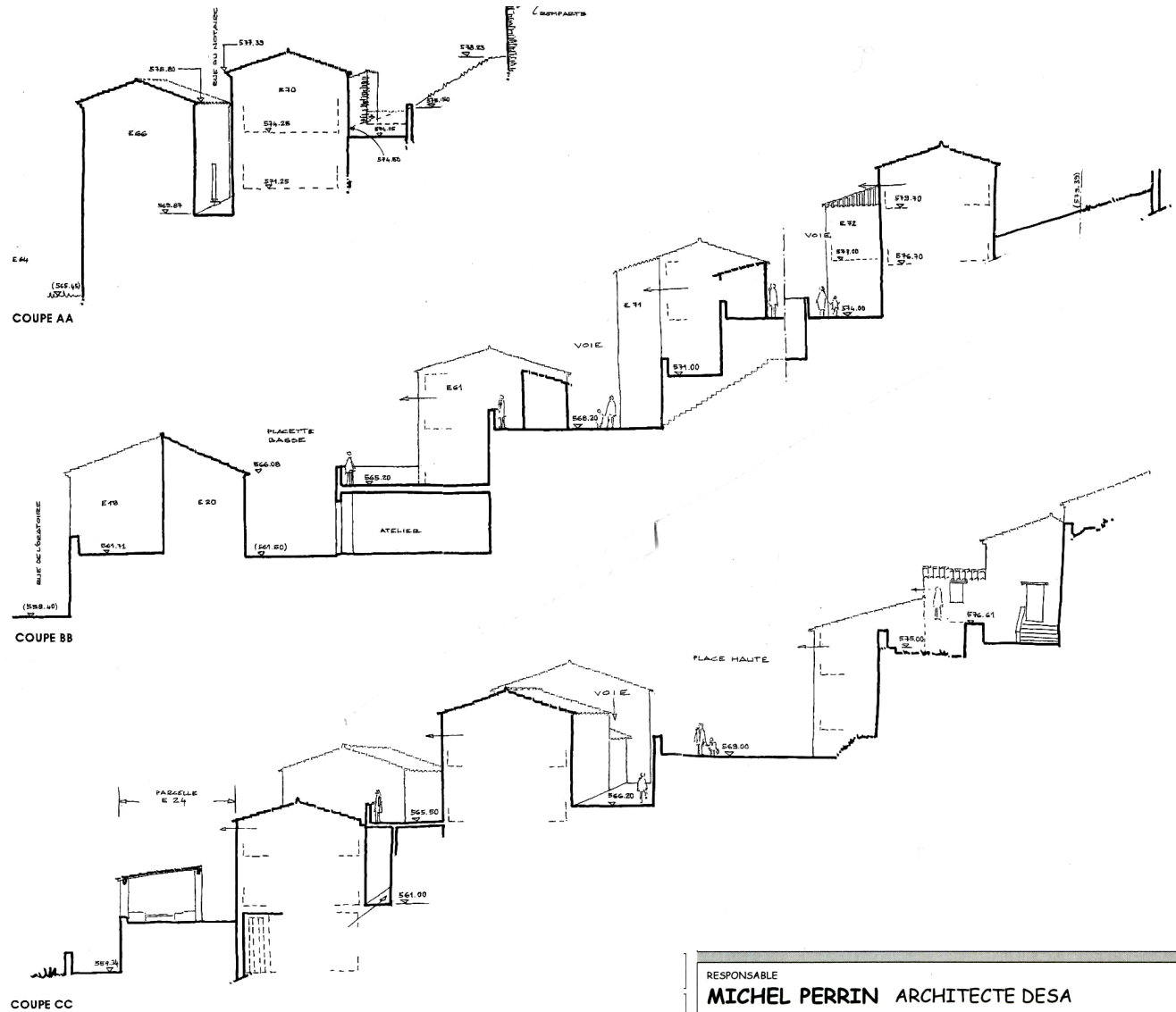
Les orientations d'aménagement

Un nouveau quartier qui se fond dans la façade du village.



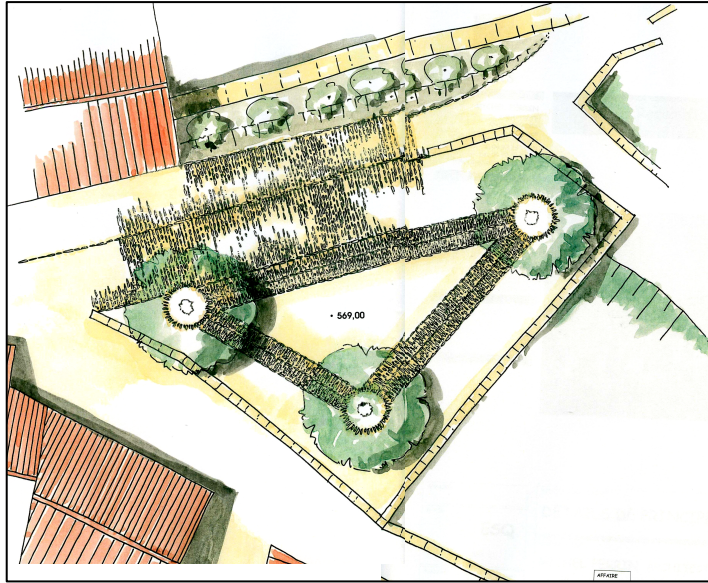
RESPONSABLE
MICHEL PERRIN ARCHITECTE DESA
Atelier Quadra "La Bastide du Barrason" 04160 Château-Arnoux Tél 04 92 33 24 00 Fax 04 92 33 24 04

Les constructions s'adaptent à la pente qui permet à chacun de bénéficier de belles perspectives vers le sud et vers le pays de Forcalquier.

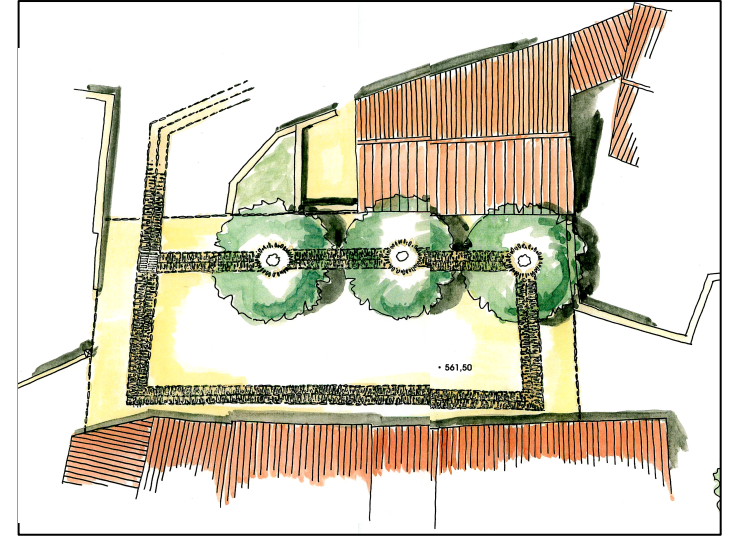


RESPONSABLE
MICHEL PERRIN ARCHITECTE DESA
 Atelier Quadra "La Bastide du Barrasson" 04160 Château-Arnoux Tél 04 92 33 24 00 Fax 04 92 33 24 04

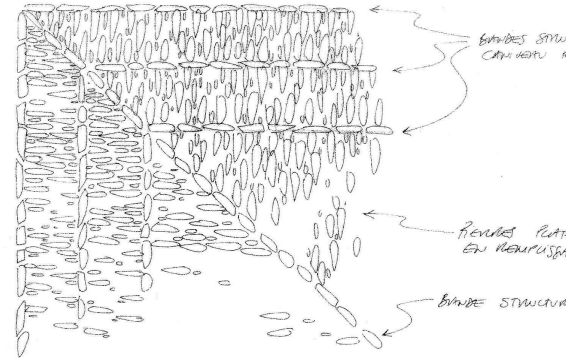
Principes de traitement des espaces publics



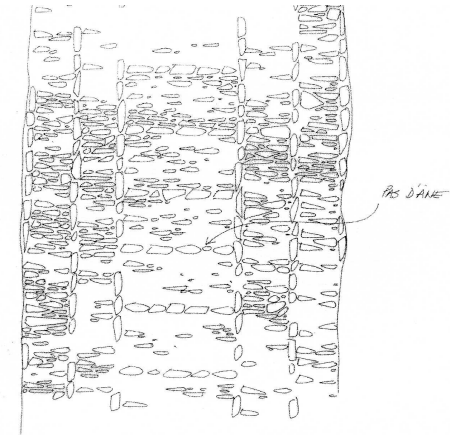
Place haute



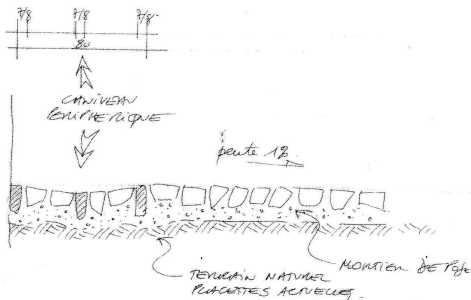
Place basse



détail caladage
cheminements piétons



détail caladage
placette



RESPONSABLE
MICHEL PERRIN ARCHITECTE DESA
 Atelier Quadra "La Bastide du Barrasson" 04160 Château-Arnoux Tél 04 92 33 24 00 Fax 04 92 33 24 04

